

DECISION N° DEC-2025-120

**Avenant n° 01 au marché de service pour l'exploitation du service public
de l'eau potable et de l'assainissement (marché n° 2023-30)**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles R2124-1 et 4, R2161-21 à 23, R2194-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la décision n° 2024-54 du 13 mai 2024 portant attribution du marché de service pour l'exploitation du service public de l'eau potable et de l'assainissement (marché n° 202330_ccg) ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'eau ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_031 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget annexe Régie assainissement ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres de fournitures, services et services sociaux, dont le montant est inférieur à 100 000 € H.T. (crédits prévus au budget) ;

Vu l'avenant n° 01 annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Qu'un avenant est nécessaire pour régulariser le marché de service n° 2023-30 dont l'objet est l'exploitation du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Qu'une erreur matérielle figure à l'article 4.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernant la clause de variation des prix ;
- Que la nouvelle formule de variation des prix est la suivante :

Désormais, au lieu de lire la formule suivante : $A = 0.150 + 0.850 * ((0,70 * ICHT-E) + (0,15 * FSD2))$

Il convient de lire la formule suivante : $C = 0.15 + 0.85 \times [(0.85 \times (ICHT-E (n) / ICHT-E (o))) + (0.15 \times (FSD2 (n) / FSD2 (o)))]$

- Que cette modification est mineure et ne constitue pas une altération substantielle de l'accord-cadre conformément aux dispositions de l'article R2194-7 du code de la commande publique ;
- Que cet avenant intègre des prix nouveaux au marché ;
- Que cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché ;
- Qu'il convient donc de conclure un avenant n° 01 au marché relatif à l'exploitation du service public de l'eau potable et de l'assainissement, afin de prendre en compte ces modifications ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 01 au marché de service pour l'exploitation du service public de l'eau potable et de l'assainissement (marché n° 2023-30) avec l'entreprise attributaire VEOLIA EAU, compagnie générale des eaux, sise 2-4 avenue des Canuts, 69120 VAUX-EN-VELIN, modifiant la clause de variation des prix et ajoutant des prix nouveaux.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie assainissement – exercice 2025 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : de signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 31 octobre 2025
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :

- Télétrasmise en Préfecture le 03/11/2025
- Publiée le 03/11/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N°1 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

38 rue Georges de Mestral
Bâtiment Athéna 2
Archamps Technopole
74166 Saint-Julien-en-Genevois

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

VEOLIA EAU

Compagnie Générale des eaux
2-4 Avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin

C - Objet de l'accord-cadre

■ Objet de l'accord-cadre :

Marché de service pour l'exploitation du service public de l'eau potable et de l'assainissement

- Date de la notification de l'accord-cadre : 29 juin 2024
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : 48 mois
- Montant maximum de l'accord-cadre pour une durée de 24 mois :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 2 400 000,00 €
 - Montant TTC : 2 880 000,00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

En raison des erreurs matérielles sur le CCAP, le présent avenant a pour objet la modification de la clause de variation des prix prévue à l'article 4.2 du CCAP.

Désormais, au lieu de lire la formule suivante : **$A=0.150+0.850*((0,70 * ICHT-E) + (0,15 * FSD2))$**

Il convient de lire la formule suivante : **$C = 0.15 + 0.85 \times [(0.85 \times (ICHT-E (n) / ICHT-E (o))) + (0.15 \times (FSD2 (n) / FSD2 (o)))]$**

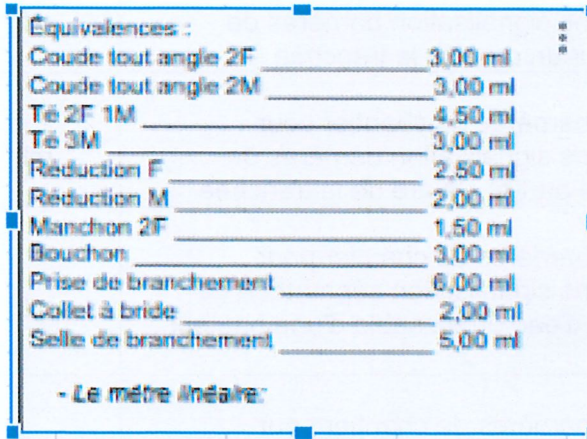
Par ailleurs, il convient d'apporter des précisions sur le mois 0 :

Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres, soit le 1^{er} aout 2023. Ce mois est appelé "Mois zéro" (Mo).

Le présent avenant intègre également les prix figurant dans l'Ordre de Service (OS) joint, dûment signé.

Cette modification est mineure et ne constitue pas une altération substantielle de l'accord-cadre, conformément aux dispositions de l'article R. 2194-7 du Code de la commande publique.

02a	Bordereau des prix unitaires (BPU) Eau potable		
Code	Désignation	Unité	Prix Unitaire H.T.
cm.700.1	Un forfait Elec pour la Pose / Raccordement d'un analyseur chlore par exemple : comprenant du tube IRO de différents diamètres avec fixation, du Cable (en général du 3 G 1.5 pour l'alimentation et du Cable LICY 7x0.5 pour le Signal 4-20mA et le report de défaut) il y a aussi boîte de dérivation, chevilles et vis, des presse-étoupes.	f	80,00 €
cm.700.2	Forfait Hydro (idem pour la pose d'un analyseur par exemple): comprenant du tuyau (tricolair ou tube clair de différent diamètre), du tube IRO, un ensemble de fixation et colliers et des petits raccords plomberie laiton/pvc/inox...	f	80,00 €
cm.700.3	Forfait Evacuation / Traitement déchets lors de la dépose de matériel ou nettoyage de site : justifier par la mise en déchetterie de ce matériel	f	80,00 €
PtE.105.1	Enrobés chauds (6cm d'épaisseur) de granulométrie 0/10 ou 0/6 type Cusset ou équivalent, à raison de 150 kg minimum au mètre carré pour surface comprise entre 0 et 5 m ²	ft	800,00 €
PtE.105.2	Plus-value pour cm supplémentaire 0 à 5m ² :	ft	56,50 €
PtE.105.3	Enrobés chauds (6cm d'épaisseur) de granulométrie 0/10 ou 0/6 type Cusset ou équivalent, à raison de 150 kg minimum au mètre carré pour surface comprise entre 5 et 10 m ²	ft	1 117,65 €
PtE.105.4	Plus-value pour cm supplémentaire 5 à 10m ²	ft	64,70 €
PtE.105.5	Enrobés chauds (6cm d'épaisseur) de granulométrie 0/10 ou 0/6 type Cusset ou équivalent, à raison de 150 kg minimum au mètre carré pour surface comprise entre 10 et 20 m ²	ft	1 411,80 €
PtE.105.6	Plus-value pour cm supplémentaire 10 à 20m ²	ft	129,40 €
PtE.105.7	Enrobés chauds (6cm d'épaisseur) de granulométrie 0/10 ou 0/6 type Cusset ou équivalent, à raison de 150 kg minimum au mètre carré pour surface comprise entre 20 et 30 m ²	ft	1 917,65 €

PtE.105.8	Plus-value pour cm supplémentaire 20 à 30m²		
PtE.113.4	Enrobés Rouges : installation et préparation support de résine gravillonnée rose corail 2.5/5 (attention pas de petites surfaces)	ft	437.65 €
PtE.113.5	Fourniture et pose de résine gravillonnée rose corail 2.5/5	m²	44.70 €
PtE.308.10	60 mm classe C40	ml	25.11 €
PtE.309.10	60 mm classe C100	ml	32.77 €
PtE.310.10	60 mm	u	39.60 €
PtE.320.1	Pièces spéciales DN 25 - équivalence métrique	ml	5,34 €
PtE.320.2	Pièces spéciales DN 32 - équivalence métrique	ml	5,88 €
PtE.320.3	Pièces spéciales DN 40 - équivalence métrique	ml	6,11 €
PtE.320.4	Pièces spéciales DN 50 - équivalence métrique	ml	7,60 €
PtE.320.5	Pièces spéciales DN 63 - équivalence métrique	ml	8,54€
PtE.320.6	Pièces spéciales DN 75 - équivalence métrique	ml	12,35 €
PtE.320.7	Pièces spéciales DN 90 - équivalence métrique	ml	14,39 €
PtE.320.8	Pièces spéciales DN 110 - équivalence métrique	ml	26,06 €
PtE.320.9	Pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	ml	27,82 €
PtE.320.10	Pièces spéciales DN 140 - équivalence métrique	ml	46,00 €
PtE.320.11	Pièces spéciales DN 160 - équivalence métriques	ml	46,00 €
PtE.320	Equivalence métrique  Module opéra collier + robinet de prise + 2 manchons----- 15 ml		
PtE.601.6	Fourniture regard modulaire Paragel hauteur 1m PE 32, avec tampon fonte BF 125 et ensemble de comptage lg 110mm-1 compteur	u	558,70 €
PtE.601.7	Fourniture regard modulaire Paragel hauteur 1m PE 32, avec	u	657,90 €

	tampon fonte BF 125 et ensemble de comptage lg 110mm compteurs		
PtE.601.8	Fourniture regard modulaire Paragel hauteur 1m PE 40, avec tampon fonte BF 125 et ensemble de comptage lg 190mm-1 compteur DN20	u	594,50 €
PtE.601.9	Fourniture regard modulaire Paragel hauteur 1m PE 32, avec tampon fonte C250 NF et ensemble de comptage COMPLET lg 110mm-1 compteur	u	596,38 €
PtE.601.10	Fourniture regard modulaire Paragel hauteur 1m PE 32, avec tampon fonte C250 NF et ensemble de comptage COMPLET lg 110mm-2 compteurs	u	694,25 €
PtE.800.5	Pour un diamètre de compteur : DN 40 mm	u	49,97 €
PtE.801.5	DN 40 mm	u	34,50 €
PtE.806.3	DN 25 mm.	Unité	52,54 €
PtE.806.4	DN 30 mm	Unité	63,75 €
PtE.806.5	DN 40 mm	Unité	93,60 €
PtE.812.5	Femme ou male dn 25	Unité	9,26 €
PtE.812.6	Femme ou male dn 32	Unité	13,52 €
PtE.812.7	Femme ou male dn 40	Unité	31,20 €
PtE.1000.1	SIGNALISATION PAR FEUX : la signalisation routière par feux tricolores équipés d'un système visuel de décompte du temps pour circulation alternée, conformément à la législation en vigueur. la première journée, y compris installation	F	376,50 €
PtE.1000.2	SIGNALISATION PAR FEUX : la journée supplémentaire	F	58,90 €
PtE.1100.1	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation barrières de chantier jointives en tube acier sur un coté de la tranchée	ml	11,30 €
PtE.1100.2	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation barrières de chantier jointives en tube acier de part et d'autre de la tranchée	ml	20,35 €
PtE.1100.3	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation séparatrice de voies en plastique à remplissage d'eau ou de sable d'une hauteur de 50 cm	ml	42,00 €
PtE.1100.4	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation glissière en béton armé	ml	83,05 €
PtE.1100.5	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation arrière de chantier jointif hautes (type Héras	ml	23,55
PtE.1200.5	MISE A NIVEAU DE TAMPONS : Ce prix comprend l'évacuation des déblais en décharge, la couche d'accrochage, et le scellement	F	173,55 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le 03/11/2025

ID : 074-247400690-20251031-DEC2025120-AU

S²LO

	à la mise à la côte en résine circulaire sous 3h sans main d'		
02b	Bordereau des prix unitaires (BPU) Assainissement		
cm.600.1	un forfait Elec pour la Pose / Raccordement d'un équipement type sonde: comprenant du tube IRO de différents diamètres avec fixation, du Cable (en général du 3 G 1.5 pour l'alimentation et du Cable LICY 7x0.5 pour le Signal 4-20mA et le report de défaut) il y a aussi boîte de dérivation, chevilles et vis, des presse-étoupes...	f	80,00 €
cm.600.2	un forfait Hydro :comprenant du tuyau (tricroclair ou tube clair de différent diamètre), du tube IRO,un ensemble de fixation et colliers et des petits raccords plomberie laiton/pvc/inox...	f	80,00 €
cm.600.3	Forfait Evacuation / Traitement déchets lors de la dépose de matériel ou nettoyage de site : justifier par la mise en déchetterie de ce matériel	f	80,00 €
mad.800.1	Mise à disposition d'un véhicule de liaison pour transport du matériel (trépied/stop chute et ARI)	F / j	195,00 €
mad 800.2	Location ARI ou cubair à la journée	F / j	500,00 €
PtEU.205.1	Enrobés chauds (6cm d'épaisseur) de granulométrie 0/10 ou 0/6 type Cusset ou équivalent, à raison de 150 kg minimum au mètre carré pour surface comprise entre 0 et 5 m²	FT	800,00 €
PtEU.205.2	Plus-value pour cm supplémentaire 0 à 5m²	FT	56,50 €
PtEU.205.3	Enrobés chauds (6cm d'épaisseur) de granulométrie 0/10 ou 0/6 type Cusset ou équivalent, à raison de 150 kg minimum au mètre carré pour surface comprise entre 5 et 10 m²	FT	1 117,65 €
PtEU.205.4	Plus-value pour cm supplémentaire 5 à 10m²	FT	64,70 €
PtEU.205.5	Enrobés chauds (6cm d'épaisseur) de granulométrie 0/10 ou 0/6 type Cusset ou équivalent, à raison de 150 kg minimum au mètre carré pour surface comprise entre 10 et 20 m²	FT	1 411,80 €
PtEU.205.6	Plus-value pour cm supplémentaire 10 à 20m²	FT	129,40 €
PtEU.205.7	Enrobés chauds (6cm d'épaisseur) de granulométrie 0/10 ou 0/6 type Cusset ou équivalent, à raison de 150 kg minimum au mètre carré pour surface comprise entre 20 et 30 m²	FT	1 917,65 €
PtEU.205.8	Plus-value pour cm supplémentaire 20 à 30m²	FT	310,60 €
PtEU.208.4	Enrobés Rouges : attention pas de petites surfaces : installation et préparation support de résine gravillonnée rose corail 2.5/5	FT	437,65 €
PtEU.208.5	Enrobés Rouges : fourniture et pose de résine gravillonnée rose corail 2.5/5	m²	44,70 €
PtEU.800.1	SIGNALISATION PAR FEUX : la signalisation routière par feux tricolores équipés d'un système visuel de décompte du temps pour circulation alternée, conformément à la législation en vigueur. la première journée, y compris installation	F	376,50 €
PtEU.800.2	SIGNALISATION PAR FEUX : la journée supplémentaire	F	58,90 €
PtEU.900.1	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation barrières de chantier jointives en tube acier sur un coté de la tranchée	ml	11,30 €
PtEU.900.2	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation barrières de chantier jointives en tube acier de part et d'autre de la tranchée	ml	20,35 €
PtEU.900.3	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation séparatrice de voies en plastique à remplissage d'eau ou de sable d'une hauteur de 50 cm	ml	42,00 €

PtEU.900.4	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation glissière en béton armé	Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le 03/11/2025 ID : 074-247400690-20251031-DEC2025120-AU	
PtEU.900.5	BARRIERAGE : l'installation de barrières de chantier pour protection de la tranchée y compris signalisation arrière de chantier jointif hautes (type Héras	ml	23,55
PtEU.1000.1	MISE A NIVEAU DE TAMPONS : Ce prix comprend l'évacuation des déblais en décharge, la couche d'accrochage, et le scellement à la mise à la côte en résine circulaire sous 3h sans main d'œuvre	F	173,55 €

Les autres clauses demeurent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

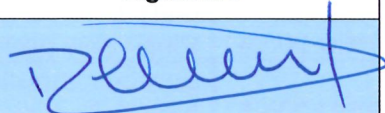


Non



Oui

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DERERET David. Directeur Territoire CAS Veolia	17/10/2025 à Rumilly	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

A : Archamps, le 29/10/2025

Le président,
Florent BENOIT



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accordcadre.)